

Alerte au tsunami numérique !

Il frappe maintenant les services administratifs de FTV.

Conséquence: les assistantes sont inquiètes pour l'avenir de leurs emplois!

Nouveaux outils informatiques, nouvelles façons de travailler...et vrais impacts sur les emplois!! Depuis quelques années, tous les collaborateurs sont régulièrement « mis à jour » par de nouveaux logiciels informatiques pour continuer à travailler : la « dématérialisation » est en marche, que ce soit pour gérer son temps de travail et ses congés, pour filmer, produire et diffuser sur nos antennes, pour répondre aux nouveaux besoins de nos publics.

Après MonKiosque, les frais de mission seront bientôt saisis par chaque collaborateur (logiciel Concur), les bulletins de paie qui seront aussi bientôt envoyés par mail, nouvelle étape : la direction générale souhaite maintenant dématérialiser les contrats de travail par le biais de la signature électronique.

Les élus des CHSCT concernés par ce projet, qui composent l'IC CHSCT, instance non syndicale, se sont réunis ce mardi 9 janvier 2018 pour débattre avec la direction générale de FTV sur ce thème.

Les élus ont, à l'unanimité, voté la réalisation d'une expertise par un cabinet extérieur, pour les éclairer avant de rendre leur avis sur le sujet. Ils se retrouveront donc le 22 mars prochain pour remettre leurs préconisations à la direction, et pour rendre leur avis. Ensuite, le CCE sera consulté en avril.

Quelques éléments de contexte:

Chaque année, plus de 95 000 contrats sont signés à FTV par des salariés non-permanents.

L'idée qui sous-tend cette dématérialisation: éviter les retards de signature et libérer les assistantes de cette activité.

Le problème : en imposant de plus en plus de logiciels aux collaborateurs qui doivent alors prendre en charge des tâches administratives, la fiche de poste des assistantes s'appauvrit !! Et la charge de travail est transférée.

Pour certaines assistantes, ne plus gérer les frais de mission ou les congés des personnels, signifie la perte d'une partie importante, parfois 50%, de leur activité.

De quoi se demander si ce métier a un avenir à FTV ! Quelles perspectives pour les carrières de ces personnels ? Que leur proposera l'entreprise ?

Lors de la négociation de l'accord GPEC triennal en 2017, la CFDT Médias de FTV avait demandé que les catégories de personnels dont les métiers seraient soumis à de fortes évolutions dans les années à venir soient identifiées dans le texte. Celui-ci aurait alors du préciser les pistes d'action et les moyens pour permettre les évolutions. **Notre proposition n'a pas été retenue, nous n'avons pas signé cet accord. Aujourd'hui, tout reste à construire pour ces personnels.**

Beaucoup de collaborateurs ont été obligés, par le passé, de changer d'outils dans le cadre de l'exercice de leur activité. Mais au final, les métiers, les fondamentaux sont restés les mêmes! Dans le cas des assistantes, le numérique doit-il signifier la disparition de ce métier ? La CFDT ne s'oppose certainement pas à l'évolution des méthodes de travail....

Mais dans le respect des métiers des uns et des autres !

Paris, le 10 janvier 2018